**PROJET DE RAPPORT DE LA 11ème SESSION**

**DE LA CONFERENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE**

Remarque : Ce projet de rapport suit l’ordre dans lequel les éléments ont été discutés. Le rapport final sera restructuré afin de suivre des points de l’ordre du jour dans l’ordre numérique.

**Jour 1 - Mardi 4 novembre 2014**

**Cérémonie d’ouverture 10h00 - 12h00**

**OUVERTURE DE LA SESSION (POINT 1)**

1. La cérémonie d’ouverture a lieu le mardi 4 novembre. La cérémonie est divisée en segments formels et informels.

**CÉRÉMONIE D’OUVERTURE INFORMELLE**

2. La cérémonie d’ouverture informelle a lieu entre 10h00 et 11h30, et commence par une courte vidéo accueillant les participants en Équateur, suivie d’allocutions inspirantes et motivantes présentées par trois orateurs. Mme Ashlan Gorse Cousteau est maître de cérémonie.

3. Les présentations sont faites par :

* M. Achmat Hassiem (Afrique du Sud) - athlète paralympique médaillé de bronze ayant survécu à une attaque de requin et devenu spécialiste de la conservation des requins et défenseur de ces espèces ;
* M. Boyan Slat (Pays-Bas) - militant et coordinateur d’un programme ambitieux de réduction des débris marins ;
* M. Philippe Cousteau (États-Unis) - chef de file dans le mouvement environnemental, communicant et philanthrope primé.

**CÉRÉMONIE D’OUVERTURE FORMELLE DE HAUT NIVEAU**

4. La cérémonie d’ouverture de haut niveau a lieu de 11h30 à 12h00, et est présidée par le professeur Alfred Oteng-Yeboah, Président du Comité permanent de la CMS.

**ALLOCUTIONS DE BIENVENUE (POINT 2)**

**DISCOURS (POINT 3)**

5. Des allocutions sont prononcées par :

* S.E. Lorena Tapia, Ministre de l’Environnement de l’Équateur ;
* S.E. Tine Sundoft, Ministre du Climat et de l’Environnement de la Norvège (par vidéo) ;
* S.E. Noël Nelson Messone, Ministre de l’Environnement, Gabon ;
* Mme Elizabeth Mrema, Directrice de la Division du droit environnemental et des conventions du PNUE ;
* M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE (en vidéo) ;
* M. John Scanlon, Secrétaire exécutif de la CITES ;
* M. Bradnee Chambers, Secrétaire exécutif de la CMS.

**Séance plénière 12h00 - 13h00**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR (POINT 4)**

6. Les points 4 et 5 de l’ordre du jour sont présidés par le Président du Comité permanent, M. Alfred Oteng-Yeboah (Ghana). Il présente le règlement intérieur de la 11ème session de la Conférence des Parties (PNUE/CMS/COP11/Doc.4 *Règlement intérieur*) et invite la COP à l’adopter.

7. Le représentant de l’Ouganda note qu’il semble y avoir un conflit entre l’article 16 du règlement intérieur et l’article 7.7 du texte de la Convention.

8. Cette observation est appuyée par les représentants d’Israël, de l’Égypte et du Panama.

9. Le représentant de l’Ouganda propose que l’article 16 du règlement intérieur soit modifié comme suit : « *Sauf dispositions contraires de la Convention, du présent règlement ou des règles de gestion pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale, toutes les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées* ».

10. Le règlement intérieur est adopté, sous réserve de l’inclusion de l’amendement proposé par l’Ouganda.

**ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU (POINT 5)**

11. Le Président rappelle que conformément à l’article 5 du règlement intérieur (Doc.4, Annexe1), les membres suivants doivent être élus : le Président de la Conférence, le Président du Comité plénier (COW) qui est également Vice-Président de la Conférence, et le Vice-Président du Comité plénier.

12. La Conférence élit par acclamation les membres du bureau suivants :

**Conférence des Parties**

Présidente : S.E. Lorena Tapia, Ministre de l’Environnement (Équateur)

Vice-Président : M. Øystein Størkersen (Norvège)

**Comité plénier**

Président : M. Øystein Størkersen (Norvège)

Vice-Présidente : Mme Ndeye Sene Epouse Thiam (Sénégal)

13. Prenant place sur le podium, la Présidente de la Conférence des Parties promet de faire de son mieux pour mener la réunion vers des résultats fructueux.

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME (POINT 6)**

14. La Présidente renvoie l’assemblée aux documents suivants :

PNUE/CMS/COP11/Doc.6.1/Rev.2 *Ordre du jour provisoire et documents*

PNUE/CMS/COP11/Doc.6.2 *Ordre du jour provisoire annoté et calendrier de la réunion*

15. En l’absence de propositions d’amendements, les deux documents sont adoptés par consensus.

**ÉTABLISSEMENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS ET DES COMITÉS DE SESSION (POINT 7)**

16. La Présidente rappelle que l’article 3 du règlement intérieur prévoit la mise en place d’un comité de vérification des pouvoirs composé de cinq membres. Il est habituel, lors des COP de la CMS, que les cinq membres soient choisis dans les cinq groupes régionaux. Elle fait appel aux candidatures en conséquence.

17. Les Parties ci-après sont élues pour siéger au Comité de vérification des pouvoirs :

**Afrique :** Ouganda

**Asie :** Pakistan

**Europe :** Italie

**Amérique latine et Caraïbes :** Équateur

**Océanie :** Philippines

18. La Présidente rappelle que le Président et la Vice-Présidente du Comité plénier ont été élus au titre du point 5.

19. La COP approuve la création d’un Bureau de six membres, conformément à l’article 7 du règlement intérieur.

20. À l’invitation de la Présidente, la COP nomme l’Afrique du Sud à la présidence du Comité du budget de la COP. Elle note que la participation au Comité du budget est ouverte à toutes les Parties.

**ADMISSION DES OBSERVATEURS (POINT 8)**

21. La Présidente renvoie au document PNUE/CMS/COP11/Doc.8 *Admission des observateurs*.

22. La COP approuve l’admission de tous les observateurs énumérés dans le document COP11/Doc.8.

**RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA CONVENTION (POINT 10)**

**(a) Comité permanent (Point 10.1)**

23. Le Président du Comité permanent (StC), le professeur Alfred Oteng-Yeboah (Ghana) rappelle que le Comité actuel s’est réuni pour la première fois à Bergen, en Norvège, le 25 novembre 2011, immédiatement après la clôture de la COP10. Cette réunion avait un ordre du jour limité à l’élection des membres du bureau et à un accord sur la date et le lieu de la première réunion intersession. Le Ghana a été honoré d’être élu pour succéder à l’Arabie saoudite en tant que Président du Comité. Le Professeur Oteng-Yeboah souhaite qu’il soit pris note de son appréciation du travail accompli par son prédécesseur, M. Mohammad Sulayem (Arabie Saoudite), au cours de la période triennale 2009-2011.

24. Trois autres réunions du Comité permanent ont eu lieu au cours de la période intersession :

* 40ème réunion - novembre 2012, Bonn ;
* 41ème réunion - novembre 2013, Bonn ;
* 42ème réunion - novembre 2014, Quito.

25. Le Comité a reçu des rapports réguliers du Secrétariat et du dépositaire. S’appuyant sur le processus de la Structure future dirigé par Olivier Biber, le Comité permanent a accordé une grande attention à la préparation du projet de Plan stratégique pour les espèces migratrices soumis à la COP11. Des remerciements sont adressés tout particulièrement à Ines Verleye, Wendy Jackson et Dave Pritchard pour leur travail sur le projet de Plan. Parmi d’autres activités, le Président du Conseil scientifique, le Dr Fernando Spina, a activement représenté les intérêts de la CMS à l’IPBES. Le Groupe de travail sur le Faucon sacre a traité une question très difficile sous le leadership habile de M. Colin Galbraith. Le Comité permanent a également abordé un large éventail de questions relatives à la mise en œuvre telles que l’empoisonnement des oiseaux, le piégeage illégal, les débris marins, l’abattage illégal des éléphants et la gestion des voies de migration ; une large part de ce travail ayant été réalisée par les Accords de la CMS, des Mémorandums d’entente et des Initiatives spéciales pour les espèces.

26. Le Pr. Oteng-Yeboah note que M. Bradnee Chambers l’a tenu informé d’un large éventail de questions, depuis qu’il a été nommé pour succéder à Mme Elizabeth Mrema en tant que Secrétaire exécutif de la CMS. Il tient à rendre hommage à Mme Mrema pour l’énorme soutien qu’elle a continué à apporter au Comité permanent depuis qu’elle a quitté le Secrétariat de la CMS. Il remercie également le Vice-Président du Comité permanent, M. Øystein Størkersen, ainsi que les autres membres du Comité pour leur soutien sans faille. Il souhaite le meilleur à son successeur à la présidence du Comité quand il ou elle prendra l’importante responsabilité d’orienter la CMS dans sa mission de conservation des espèces migratrices du monde entier. Nous vivons une période de changement, le chemin à parcourir est long et difficile, mais avec de la détermination et du soutien mutuel, le succès est à portée de la main. Le Professeur Oteng-Yeboah conclut ainsi : « Retroussez vos manches, redoublez vos efforts, car il est temps d’agir ! ».

**(b) Conseil scientifique (Point 10.2)**

27. Le Président du Conseil scientifique de la CMS, M. Fernando Spina (Italie) présente les activités du Conseil scientifique entre 2011 et 2014.

28. Un certain nombre de groupes de travail ont été très actifs au cours de la période triennale et leur travail a été facilité par le nouvel espace de travail en ligne du Conseil scientifique. Un travail conséquent a été mené sur le développement du *modus operandi* du Conseil scientifique. M. Spina attire l’attention sur le travail réalisé par le Groupe de travail sur le Faucon sacre, le Plan d’action sur les oiseaux terrestres, le Groupe de travail sur la réduction des empoisonnements, et sur les implications de la culture des cétacés pour la conservation. Les contacts avec les autres AEM ont été maintenus et, en tant que Président du Conseil scientifique, il a lui-même représenté la CMS lors des réunions de l’IPBES et de la Convention de Berne. M. Spina a obtenu un financement du parc régional du delta du Pô pour une réunion restreinte du Conseil scientifique qui se tiendra à Venise, en février/mars 2015. La 18ème réunion du Conseil scientifique, tenue à Bonn, du 1er au 3 juillet 2014, a été soutenue par le Gouvernement allemand, et les résultats de cette réunion devraient fournir des contributions clés à la COP11.

**Séance plénière 15h30 - 18h30**

**RAPPORT DU SECRÉTARIAT (POINT 12)**

**(a) Présentation des activités du Secrétariat (Point 12.1)**

29. Le Secrétaire exécutif fait un exposé sur les activités du Secrétariat entre 2011 et 2014. Il indique que le Zimbabwe, le Swaziland, Fidji et le Kirghizistan ont rejoint la CMS depuis la COP10, et d’autres pays encore prennent les dernières mesures pour ratifier la Convention. La CMS a été renforcée par le processus de Structure future qui est maintenant en cours de mise en œuvre. La communication et la sensibilisation constituent de plus en plus des activités principales, et le nouveau site Web multi-instrument ainsi que l’utilisation des médias sociaux renforcent l’image publique de la Convention. Le renforcement des capacités et l’appui à la mise en œuvre sont hautement prioritaires. La restructuration proposée pour le Conseil scientifique a renforcé la base scientifique de la Convention, et les contributions volontaires du Royaume-Uni, de l’Allemagne et de la Suisse ont permis de nouvelles résolutions sur le développement d’un programme de travail sur le changement climatique, la prévention des risques d’empoisonnement des oiseaux migrateurs, un Plan d’action pour les oiseaux terrestres migrateurs d’Afrique-Eurasie, et un Programme de travail mondial sur les voies de migration. D’autres contributions de l’Australie, de la Norvège et de l’Italie ont soutenu les travaux sur les débris marins, les espèces envahissantes, et les réseaux écologiques. Les MdE continuent de croître et d’attirer plus de Parties ; et le soutien de l’Agence de l’environnement - Abou Dhabi a joué un rôle crucial à cet égard. L’Initiative sur les mammifères d’Asie centrale est un exemple d’une approche régionale réussie, et cette approche pourrait représenter une voie à suivre pour revitaliser les instruments en Afrique. Près de la moitié des revenus de la CMS proviennent maintenant de contributions volontaires des Parties, du secteur privé et des organismes publics. Les menaces pesant sur la biodiversité n’ont jamais été aussi grandes, et le budget de la Convention devrait refléter le besoin urgent de maintenir la dynamique actuelle.

30. La Conférence prend note des activités du Secrétariat et invite l’assemblée à faire part de ses commentaires. En l’absence de commentaires, La Présidente clôture la séance plénière à 15h54.

**COMITÉ PLÉNIER**

31. M. Øystein Størkersen (Norvège) prend ses fonctions en tant que Président du Comité plénier. Il remercie la Conférence de l’avoir élu et invite les participants à lui faire part de leurs conseils dans les jours à venir. Il rappelle aux délégués les contraintes horaires et appelle à l’efficacité. Il suggère qu’un certain nombre de groupes de travail seraient nécessaires, mais que le nombre de groupes et les sujets à couvrir dépendent de la décision des délégués.

32. Le Groupe de rédaction, présidé par M. Alfred Oteng-Yeboah, sera ouvert ; tous les délégués seront admissibles pour participer à ce groupe.

33. Le jeudi 6 novembre, un certain nombre de questions relatives aux espèces marines et aux oiseaux seront examinées par le Comité plénier. Le Président demande si les délégués préfèrent créer des groupes de travail immédiatement, soulignant que cela n’exclut pas le débat en Comité plénier, mais qu’il souhaite maximiser les possibilités de discussion en temps opportun.

34. Le représentant du Brésil annonce que le Brésil a finalisé les étapes les plus importantes vers la ratification de la CMS, et que la documentation pertinente a été soumise à la Présidence pour signature. Cette déclaration est accueillie avec une salve d’applaudissements. Le Brésil participe maintenant activement, et cela depuis quelques années, dans le cadre de plusieurs instruments de la CMS. Le Brésil souhaite proposer la mise en place de groupes de travail pour discuter de deux résolutions pour lesquelles il estime que des modifications sont nécessaires : le point 21.3 *Renforcement des relations entre la CMS et de la société civile*, qui doit être examiné par le Comité plénier le vendredi 7 novembre, et le point 23.4.7 *Combattre les crimes contre les espèces sauvages à l’intérieur et à l’extérieur des frontières* qui est prévu pour examen par le Comité plénier le mercredi 5 novembre.

35. Le représentant de l’Argentine, au nom de l’Amérique latine et des Caraïbes, demande des précisions quant à la portée du Groupe de rédaction.

36. Le Secrétaire exécutif précise que le Groupe de rédaction travaillera parallèlement au Comité plénier. Les documents prévus pour examen par le Groupe de rédaction sont tous liés à des questions de gouvernance, notamment celles concernant le règlement intérieur, les synergies entre les instruments de la CMS et d’autres AEM, la restructuration du Conseil scientifique, l’organisation des sessions de la Conférence des Parties, le retrait de résolutions et le processus d’examen (c’est-à-dire les documents 4, 16.2, 17.1, 18.1, 18.2 et 18.3, respectivement, de la COP11). Les relations entre la société civile et la CMS pourraient également être incluses pour tenir compte de la proposition du Brésil. Le Groupe de rédaction approfondira ces thématiques après qu’elles aient été soulevées par le Comité plénier, et en rendra ensuite compte au Comité plénier, avant la décision finale par la Plénière. Le Comité du budget et d’autres groupes de contact / de travail se réuniront en dehors des séances plénières (et non parallèlement au Comité plénier).

37. Le représentant du Brésil répond que la seule préoccupation concerne le fait que si les projets de résolution sont traités seulement après avoir été examinés par le Comité plénier, cela ne laissera pas beaucoup de temps pour certaines questions. L’examen par le Comité plénier d’un des points intéressant le Brésil n’est prévu que le vendredi 7 novembre, ce qui ne laissera pas suffisamment de temps pour la discussion au sein du Groupe de travail.

38. Le Président charge le Secrétariat d’avancer l’examen par le Comité plénier du point 21.3 de l’ordre du jour sur les relations entre la CMS et la société civile, et d’informer le Comité plénier lorsque cela sera fait.

39. La représentante du Chili appuie la proposition du Président de créer des groupes de travail sur des questions spécifiques.

40. Le Président conclut que le Comité plénier soutient la mise en place de deux groupes de travail portant respectivement sur des questions relatives aux espèces marines et aux oiseaux.

**PLAN STRATÉGIQUE DE LA CMS (POINT 15)**

**Évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique 2006-2014 (Point 15.1), et**

**Plan stratégique pour la conservation des espèces migratrices 2015-2023 (Point 15.2)**

41. Le Secrétaire exécutif présente brièvement les documents suivants : PNUE/CMS/COP11/Doc.15.1 *Évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique 2006-2014*, et PNUE/CMS/COP11/Doc.15.2 *Projet final de Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023*.

42. Mme Ines Verleye (Belgique), Présidente du Groupe de travail sur le Plan stratégique, précise que cela a été un privilège de présenter le résultat de ce processus fructueux sous la forme du projet de Plan stratégique et du projet de résolution correspondant. Le projet de Plan stratégique a été développé grâce aux contributions financières de l’Allemagne, de l’Afrique du Sud, de la Suisse et du PNUE. Un vaste processus de consultation a permis de mobiliser un soutien fort pour la construction du projet de Plan stratégique autour des objectifs d’Aichi, et pour une applicabilité élargie à l’ensemble de la communauté internationale. Le projet de Plan stratégique comprend 5 buts stratégiques et 16 objectifs, qui sont plus spécifiques que les objectifs d’Aichi et qui présentent une échéance compatible avec le cycle des COP de la CMS. Les réflexions sur la manière de mettre en œuvre le Plan ne faisaient pas partie du mandat actuel du Groupe de travail, et il est proposé de produire un volume d’accompagnement détaillant les mécanismes d’exécution et les activités associées. Le contenu d’un tel guide d’accompagnement a été défini à l’annexe III du document COP11/Doc 15.2.

43. Le Président sollicite les commentaires des participants.

44. La représentante du Chili félicite la Présidente du Groupe de travail pour ce travail extraordinaire. Elle note que l’Amérique latine et les Caraïbes y ont contribué à travers la participation de deux conseillers scientifiques au Groupe de travail. La Région approuve le maintien du Groupe de travail pour les raisons indiquées dans le projet de résolution.

45. La représentante de la Nouvelle-Zélande, parlant en sa qualité de Vice-Présidente du Groupe de travail, remercie tous ceux qui ont contribué aux travaux du Groupe, et en particulier la Présidente du Groupe et le Secrétariat. Une vaste consultation a conduit à l’élaboration d’un plan extrêmement utile et robuste, qui sera également utile au niveau national. Elle espère que la COP adoptera le projet de résolution, et précise que la Nouvelle-Zélande attend avec impatience de contribuer plus avant au processus.

46. Le représentant de l’Union européenne et de ses États membres approuve l’utilité du rapport du Secrétariat et approuve les recommandations générales apportées par l’examinateur, qui devraient être prises en compte dans l’élaboration du nouveau Plan stratégique. Il fait ensuite la déclaration suivante :

« L’UE et ses États membres tiennent à souligner le travail considérable et l’engagement des membres du Groupe de travail sur le Plan stratégique ainsi que des autres contributeurs, dont l’expertise a permis de produire un document clair et complet. L’UE et ses États membres se réjouissent des contributions financières accordées à ce jour par les différentes Parties pour appuyer l’élaboration du Plan stratégique. Nous estimons que le Plan stratégique est un document important qui donne une orientation cohérente à la CMS, et permet de garantir que toutes les Parties de la Famille CMS apportent une contribution cohérente et efficace à la réalisation des objectifs d’Aichi de la CDB. L’UE et ses États membres approuvent l’adoption du projet de résolution (Doc. 15.2 Annexe I) sous réserve de certains amendements. L’UE et ses États membres reconnaissent également la nécessité de travaux intersessions supplémentaires afin de renforcer la gamme d’outils destinés à soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique, incluant un registre ouvert de sous-objectifs du Plan et un guide d’accompagnement sur la mise en œuvre, et considèrent que les Secrétariats de la Famille CMS devraient être associés au Groupe de travail. Nous pensons que le développement de sous-objectifs, dans des domaines convenus avec l’organe de décision approprié, permettra de veiller à ce que les questions d’intérêt particulier pour les instruments spécifiques soient reconnues. En définissant des sous-objectifs, nous considérons qu’il est important de pouvoir démontrer la manière dont ils contribuent à la réalisation des objectifs plus larges du Plan stratégique. Nous notons que les pressions budgétaires peuvent limiter la progression de ces activités, mais nous considérons qu’il s’agit d’activités importantes et qu’elles doivent être prioritaires. L’UE et ses États membres appuient pleinement la vision et la mission du Plan stratégique et agréent les buts et objectifs identifiés par le Groupe de travail dans le projet final du Plan. Nous notons que les buts et objectifs sont ambitieux et nous reconnaissons qu’ils pourraient être difficiles à atteindre. Nous nous félicitons que le Plan stratégique se fonde sur les objectifs d’Aichi et que les indicateurs du Plan stratégique pour la biodiversité fournissent une grande partie de sa base. Nous notons également que les programmes de travail et plans d’action des instruments de la Famille CMS ont leurs propres indicateurs et que les organes de décision de ces instruments pourront envisager de les lier à ceux du Plan. Nous reconnaissons que les efforts doivent portés sur le développement d’indicateurs clairs et efficaces permettant de suivre les progrès vers la réalisation des buts et objectifs à différentes échéances, ainsi qu’à différentes échelles géographiques et territoriales. Cependant, alors que nous reconnaissons que des travaux seront nécessaires afin de s’assurer que les indicateurs sont utiles pour mesurer la réalisation des objectifs, nous sommes conscients que le développement de nouvelles séries d’indicateurs a des implications potentielles sur les ressources, risque d’accroître la charge de travail des Parties, et peut potentiellement détourner les efforts entrepris pour la mise en œuvre vers les activités de suivi. Nous pensons donc qu’il est important que partout où cela est possible, les indicateurs existants soient utilisés, et notamment ceux liés aux objectifs d’Aichi, ou que les indicateurs soient formulés autour de l’information actuellement susceptible d’être tirée des rapports nationaux. Nous pensons également que cela représente une occasion précieuse pour examiner le processus actuel de rapport et pour examiner les possibilités de réduire la charge de travail pesant sur les Parties, en liant directement les informations demandées dans les rapports nationaux aux indicateurs élaborés pour le Plan stratégique. Enfin, nous reconnaissons la nécessité d’allouer les ressources nécessaires à ce travail, et nous attendons avec intérêt la discussion à ce sujet au sein du groupe chargé du budget. Cependant, nous sommes conscients des contraintes budgétaires globales et de la nécessité de rendre l’utilisation des ressources disponibles la plus efficace possible. Compte tenu du caractère central du Plan stratégique, nous pensons que son développement pourrait également soutenir les activités nécessaires relatives à d’autres activités stratégiques pour la prochaine période. Cela demandera une approche cohérente lors des discussions budgétaires pour soutenir le développement d’un guide d’accompagnement qui prendra en compte les éléments clés ».

47. Le Secrétaire exécutif d’EUROBATS, M. Andreas Streit, remercie le Groupe de travail du Plan stratégique pour son travail assidu depuis plusieurs années. Il réitère l’observation faite par le président en soulignant que pour la première fois, un Plan stratégique couvre toute la Famille CMS. Il fait observer que ceci favorisera la conservation de toutes les espèces gérées par la Famille CMS.

48. Le représentant du Brésil soutient le Chili, au nom du groupe régional d’Amérique latine et des Caraïbes. Il remercie le Groupe de travail et est favorable au prolongement de son mandat dans l’avenir. En ce qui concerne le Guide d’accompagnement du Plan stratégique, la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique a montré qu’en 2013, le monde ne pourrait atteindre que cinq sur les 53 indicateurs des 20 Objectifs d’Aichi. Ces résultats décevants montrent qu’il est d’autant plus important pour la CMS d’accorder une priorité à la mise en œuvre du Plan stratégique, pour renforcer le succès de l’application de la Convention.

49. La représentante de l’Afrique du Sud, appuyée par l’Ouganda, remercie le président et le vice-président du Groupe de travail du Plan stratégique. Elle remercie le Secrétariat pour l’aide apportée au processus d’élaboration du Plan stratégique et elle exhorte les Parties qui sont en mesure de le faire d’apporter des ressources pour faciliter sa mise en œuvre.

50. Le représentant d’IFAW félicite le président et les membres du Groupe de travail, et fait observer que la mise en œuvre du Plan stratégique aidera à élever la CMS à un niveau supérieur. Il offre son soutien à sa mise en œuvre.

51. Le représentant de l’Union européenne et ses États membres demande un peu plus de temps pour présenter ses amendements au projet de résolution, qui ont été retardés par un problème technique.

52. Le président accepte de reporter la fin des débats sur cette question, jusqu’à ce que les amendements proposés par l’Union européenne soient disponibles.

**STRUCTURE ET STRATÉGIES FUTURES DE LA CMS ET DE LA FAMILLE CMS (POINT 16)**

**Activités à court terme et à moyen terme au titre de la Résolution10.9 (Point 16.1)**

53. Le Secrétaire exécutif fait un exposé présentant le document UNEP/CMS/COP11/Doc.16.1 sur *La structure et les stratégies futures de la CMS : Activités à court terme et à moyen terme au titre de la Résolution 10.9.*

54. Il rappelle que la COP10 a adopté une série d’activités énumérées dans la Résolution 10.9, fondées sur des options pour l’organisation et le développement stratégique futurs de la Famille CMS. Les activités énoncées dans la Résolution 10.9 sont partagées entre des activités à réaliser à court terme (2012-2014), à moyen terme (2015-2017) et à long terme (2018-2020), à utiliser dans le cadre de l’élaboration du Plan stratégique de la CMS pour la période 2015-2023. Les activités pour 2012-2014 ont été entreprises en utilisant des ressources provenant du budget de base (y compris du temps en personnel) et des contributions volontaires.

55. Le document COP11/Doc. 16.1 rend compte des progrès accomplis depuis novembre 2012, en ce qui concerne les activités à court terme (en date de juillet 2014), et reprend la structure de l’Annexe I à la Résolution 10.9. Puisqu’un grand nombre d’activités concernent l’ensemble de la Famille CMS, les organes décisionnels des instruments de la CMS sont invités à contribuer à la mise en œuvre de ces activités, selon qu’il convient.

56. Le document COP11/Doc. 16.1 indique également le plan de travail du Secrétariat pour mener à bien les activités prévues à moyen terme.

57. Les principales réalisations à ce jour incluent :

* La production du Site Internet de la Famille CMS dans trois langues;
* L’élaboration du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023, qui constitue un cadre global pour l’ensemble de la Famille CMS (Projet de résolution dans le document COP11/Doc.15.2);
* La restructuration du Conseil scientifique, afin d’optimiser les capacités en expertise et en connaissances (Projet de résolution dans le document COP11/Doc.17.1);
* L’amélioration et l’utilisation du Système de rapports en ligne par la Famille CMS, et la promotion de son utilisation par d’autres AME ayant trait à la biodiversité;
* L’élaboration de critères permettant d’évaluer des nouveaux accords éventuels (Projet de résolution dans le document COP11/Doc.22.2);
* La coordination des efforts relatifs au renforcement des capacités au sein de la Famille CMS, au moyen de l’élaboration d’un Manuel pour les correspondants nationaux et de sessions de formation connexes dans les régions;
* La coordination des activités de collecte de fonds, par le biais du Programme de Champions des espèces migratrices, en vue d’assurer des sources de financement volontaires durables et à long terme pour la Famille CMS.

58. Parmi les principaux futurs travaux envisagés, figurent les suivants :

* La coordination des programmes de recherche scientifique, basée sur l’identification de questions et/ou menaces communes pour toute la Famille CMS (voir par exemple les projets de résolution dans le document COP11/Doc. 23.1.1 sur les voies de migration; le document 23.4.6 sur les débris marins; et le document 23.4.3 sur les énergies renouvelables);
* L’élaboration d’une évaluation des ressources pour la Convention (Secrétariat de la CMS et MdE), si un financement devient disponible;
* Une collaboration et une coopération pour le partage de services communs et des synergies au sein de la Famille CMS (Projet de résolution dans le document COP11/Doc.16.2).

59. Le Secrétaire exécutif termine son exposé en invitant les Parties à prendre note des efforts prodigués à ce jour pour réaliser les activités à court terme durant la période 2012-2014, et à faire des observations qui contribueront à orienter le Secrétariat dans la réalisation des activités à moyen terme durant la période triennale 2015-2017.

60. Le président donne la parole aux participants à la réunion.

61. Le représentant du Brésil suggère d’ajouter une ligne dans la série d’activités prévues pour 2015-2017, afin d’étendre les efforts prodigués pour optimiser les synergies et éviter les doubles emplois au-delà de la Famille CMS, en incluant une coopération avec tous les Secrétariats d’AME concernés.

62. Le représentant du Chili, appuyé par le représentant du Costa Rica, souligne l’importance des ateliers de formation de la CMS dans la région d’Amérique latine et des Caraïbes, en citant l’exemple de l’atelier précédant la COP qui s’est tenu à Santiago, et demande que le programme de travail à moyen terme inclue de telles activités.

63. Le représentant de l’Union européenne et ses États membres se félicite des progrès positifs accomplis sur plusieurs fronts. Ces travaux intéressent les activités de toute la Famille CMS, en cherchant à faire en sorte que celle-ci soit efficace dans l’accomplissement de son mandat et qu’elle puisse contribuer efficacement à la conservation des espèces inscrites à ses Annexes. Il est donc important que tous les éléments de la Famille CMS contribuent pleinement à ce processus.

64. L’Union européenne fait observer que de nombreux travaux de collaboration positifs ont été menés avec le Secrétariat de l’AEWA, et qu’elle encouragera les organes décisionnels des Accords de la Famille CMS à contribuer activement aux travaux liés à la Structure future, et à étudier les possibilités d’une plus grande coordination et collaboration, qui profiteront à l’ensemble de la Famille CMS.

65. L’Union européenne prend note du fait que l’Annexe au document COP11/Doc.16.1 indique les ressources qui seront nécessaires pour poursuivre ces travaux pendant la prochaine période triennale. Etant donné les pressions actuelles en termes de ressources, il est entendu qu’un financement externe sera essentiel pour accomplir de bons progrès. Les prochaines étapes des activités proposées devraient donc être envisagées dans le contexte des négociations budgétaires. Cependant, il est difficile, à partir des informations fournies, d’évaluer les pressions budgétaires probables qui résulteront de ces travaux, vu le manque de détails fournis sur les activités à moyen terme à entreprendre ou sur les coûts anticipés.

66. L’Union européenne prie instamment le Secrétariat de donner des précisions sur les activités prévues pendant la prochaine période intersessions, et de fournir des informations sur les coûts anticipés, afin de permettre aux Parties à la CMS de faire une évaluation effective des propositions concernant le budget du Secrétariat dans son ensemble et du besoin probable de ressources supplémentaires provenant soit du budget de base, soit de sources externes.

67. En ce qui concerne les activités à moyen terme, l’Union européenne a préparé un certain nombre d’observations détaillées, et suggère qu’un groupe de travail serait peut-être un cadre utile pour examiner de façon plus approfondie comment ces observations peuvent être prises en compte.

68. La représentante de l’Afrique du Sud félicite le Secrétariat pour les travaux effectués en vue d’appliquer les décisions de la COP10 relatives à la Structure future. Au sein de la région africaine, il existe des obstacles à une coordination régionale de la mise en œuvre de la CMS, tout particulièrement en ce qui concerne la mise en place de partenariats et la mobilisation des ressources. Parmi les activités à court terme qui devaient être menées à bien en 2014 au plus tard, figure une activité visant à « Régionaliser les efforts de conservation en mettant en place des coordinateurs locaux, avec l’aide du PNUE, d’ONG, des Parties et d’autres AME, afin d’avoir une plus grande présence dans chacune des régions, selon qu’il convient ». Cependant, aucun progrès n’a été accompli en la matière. La représentante demande au Secrétariat d’aborder cette question de façon proactive; un appui fourni à l’amélioration de la coordination régionale était vraiment nécessaire.

69. Les participants à la réunion prennent note de l’exposé du Secrétaire exécutif et des observations faites par les Parties.

**AUTRES QUESTIONS STRATÉGIQUES ET INSTITUTIONNELLES (POINT 17)**

**Analyse des lacunes de la Convention sur les espèces migratrices (Point 17.3)**

70. M. Marco Barbieri (Secrétariat) présente le document UNEP/CMS/COP11/Doc.17.3 sur le *Projet d’analyse globale des lacunes de la Convention sur les espèces migratrices*. Il rappelle que la Résolution 10.9 a demandé d’effectuer une analyse globale des lacunes à l’échelle de la Convention et que le document COP11/Doc.17.3 a été établi en conséquence. Un premier projet de texte a été préparé par le Secrétariat, puis élaboré davantage à la réunion de stratégie et de planification du Conseil scientifique en octobre 2013 et à la 18ème réunion du Conseil scientifique en juillet 2014. La COP a été priée d’examiner si une élaboration plus poussée de cette activité était nécessaire ou faisable, en l’absence de contributions volontaires supplémentaires pour appuyer cela.

71. Le président indique qu’on peut dire que ceux qui ont suivi l’élaboration de ce document savent combien cette tâche a été difficile. Il invite les Parties à faire des observations.

72. Le représentant de la Suisse est d’avis qu’une analyse des lacunes devrait être un point régulier de l’ordre du jour du Conseil scientifique, mais il n’est pas favorable à ce qu’elle constitue une activité spéciale nécessitant un appui financier supplémentaire.

73. Le représentant de l’Union européenne et ses États membres exprime sa gratitude au Secrétariat pour avoir préparé ce document. L’analyse montre que le potentiel de futurs travaux est considérable. L’Union européenne propose de tenir compte de l’analyse actuelle des lacunes dans le cadre de l’élaboration du Guide d’accompagnement du Plan stratégique et recommande d’effectuer tous les futurs travaux sur l’analyse des lacunes dans le cadre du Guide d’accompagnement.

74. Le président invite l’Union européenne à participer au groupe de travail intersessions proposé sur le Guide d’accompagnement.

75. Les participants à la réunion prennent note du document COP11/Doc.17.3 et des observations faites par la Suisse et par l’Union européenne.

**STRUCTURE ET STRATÉGIES FUTURES DE LA CMS ET DE LA FAMILLE CMS**

**(Suite du POINT 16)**

**Synergies avec la Famille CMS élargie : Analyse pour des services communs partagés (Point 16.2)**

76. Le Secrétaire exécutif fait une présentation détaillée du document UNEP/CMS/COP11/Doc.16.2 sur une *Analyse des services communs partagés entre les instruments de la Famille CMS*. Il rappele que des débats sur les synergies sont menés depuis plusieurs années et il prend note de certaines réunions et processus qui ont stimulé les débats actuels. La CMS est un système complexe de Mémorandums d’entente et d’Accords, et les Parties indiquent depuis longtemps la nécessité d’améliorer la cohérence au sein de la Famille CMS. Le processus relatif à la Structure future représente une réponse cruciale à ces préoccupations.

77. La CMS avait suggéré à la 9ème réunion du Comité permanent de l’AEWA que la CMS et l’AEWA devraient avoir des services communs et un Secrétaire exécutif partagé. Le Comité permanent de l’AEWA a convenu d’un partage de services et a renvoyé la question d’un Secrétaire exécutif partagé à sa prochaine Réunion des Parties en novembre 2015. Cette décision a été communiquée à la 41ème réunion du Comité permanent de la CMS, lequel a convenu de mettre à l’essai un partage de services communs entre l’AEWA et la CMS. Après d’autres consultations, une Unité de communication et de sensibilisation commune pilote a été mise en place et un rapport intérimaire sur les résultats obtenus a été présenté au Comité permanent de la CMS.

78. Le Secrétaire exécutif décrit les avantages retirés grâce à un renforcement des synergies au sein de la Famille CMS, et des moyens éventuels pour y parvenir. Il conclut en résumant les dispositions du projet de résolution contenu dans le document COP11/Doc.16.2.

79. M. Jacques Trouvilliez, Secrétaire exécutif de l’AEWA, confirme que la 9ème réunion du Comité permanent de l’AEWA a décidé de renforcer les synergies avec la CMS, afin d’améliorer l’efficacité des deux instruments. Une unité conjointe pilote a été créée à la fin du mois de janvier 2014. Les Parties à l’AEWA prendraient une décision sur cette question à leur Réunion des Parties en 2015.

80. Les représentants de plusieurs Parties, dont l’Ouganda, l’Union européenne et ses États membres, le Chili, la Suisse, le Kenya, l’Egypte, Monaco, l’Argentine et la Géorgie, ainsi que l’observateur des Etats-Unis, approuvent sur le principe la volonté d’accroître les synergies et ils sont heureux d’avoir l’occasion de débattre des questions soulevées. Cependant, ils expriment aussi leur préoccupation en soulignant qu’une analyse beaucoup plus approfondie devrait être effectuée avant de pouvoir prendre des décisions fondamentales. En particulier, plusieurs Parties souhaitent que les coûts et les risques potentiels associés à une fusion entre les Secrétariats de l’AEWA et de la CMS soient examinés davantage; le document actuel semble mettre en avant essentiellement les avantages potentiels. Les répercussions sur les autres instruments connexes de la CMS doivent être examinées davantage également.

81. Le représentant de l’Ouganda n’est pas en mesure d’appuyer le projet de résolution dans sa forme actuelle, tandis que le représentant de l’Union européenne et ses États membres annonce que l’Union européenne présentera un certain nombre de propositions d’amendements au projet de résolution. Le représentant de la Suisse fait savoir que l’exercice sur les synergies ne devrait pas être essentiellement axé sur des économies de coûts, mais qu’il devrait plutôt accorder une priorité à l’amélioration de la mise en œuvre. La Suisse entend proposer des amendements au projet de résolution à cet égard.

82. Le président conclut qu’un groupe de travail serait constitué pour faire avancer les débats sur cette question.

**BUDGET ET ADMINISTRATION (POINT 14)**

**Exécution du budget de la CMS pour 2012-2014 (Point 14.1)**

83. M. Bruce Noronha (Secrétariat) présente le document UNEP/CMS/COP11/Doc.14.1 sur l’*Exécution du budget de la CMS durant l’exercice triennal 2012-2014*. Ce document décrit la situation au 31 juillet 2014 et comprend trois éléments :

* État du Fonds d’affectation spéciale pour les contributions mises en recouvrement au 31 décembre 2013
* État des contributions acquittées (revenus)
* État de l’exécution du budget alloué au personnel et au fonctionnement (dépenses)

84. Au 31 décembre 2013, le solde du Fonds d’affectation spéciale était de 867 393 EUR. Au sein de ce montant, environ 650 000 EUR étaient déjà alloués pour le budget de 2014. En conséquence, le solde non affecté du Fonds était de 217 685 EUR. Il est important de tenir compte du fait que le solde du Fonds comprend des contributions annoncées non acquittées – dont le montant a augmenté, comme le montre le tableau 3 du document, s’élevant à 345 981 EUR au 31 décembre 2013. Les liquidités du Fonds dépendaient donc de sommes reportées non dépensées et de réserves de fonctionnement. Pour faire face à cette tendance, le Secrétariat a redoublé d’efforts en exhortant les Parties à s’acquitter de leurs contributions non payées pour 2013 et les années précédentes, et toutes les factures correspondantes ont été réémises. En réponse à ces mesures, le solde des contributions annoncées non acquittées pour 2013 et les années précédentes était descendu à 204 964 EUR au 31 juillet 2014, et à 174 236 EUR au 31 octobre 2014. L’Annexe I donne un aperçu de l’état des contributions pour chaque Partie.

85. S’agissant du budget de 2014, le montant total des contributions non acquittées s’élevait à 578 425 EUR au 31 juillet 2014. Cependant, au 31 octobre 2014, ce montant était descendu à environ 550 000 EUR, dont 425 000 EUR sont à un stade avancé de traitement. Le solde des contributions annoncées non acquittées à la fin de l’année 2014 serait sans doute légèrement plus bas que pour 2013.

86. En ce qui concerne les dépenses, toutes les ressources affectées aux dépenses de personnel et de fonctionnement en 2014 seront entièrement allouées. Les informations présentées dans le document sont examinées à la lumière des dépenses engagées durant la période allant d’août à octobre 2014 et les prévisions restent effectivement inchangées.

87. En se reportant aux deux derniers tableaux présentés dans l’Annexe II, il est important de tenir compte du fait que la plupart des activités ne comportant aucune dépense ou peu de dépenses lorsque le document est consolidé concernent les activités liées à la COP. Il est prévu que tous ces fonds seront entièrement alloués.

88. Les participants à la réunion prennent note de la présentation du Secrétariat.

**Projet de programme de travail chiffré pour 2015-2017 (Point 14.2)**

**Projet de budget chiffré pour 2015-2017 (Point 14.3)**

89. En regroupant les points 14.2 et 14.3 de l’ordre du jour, le Secrétaire exécutif fait un exposé présentant le document UNEP/CMS/COP11/Doc.14.2/Rev.1 sur le *Projet de programme de travail chiffré pour 2015-2017* et le document UNEP/CMS/COP11/Doc.14.3 sur le *Budget proposé pour la période triennale 2015-2017*.

90. Il indique que le projet de programme de travail pour 2015-2017 répond à la demande faite par les Parties d’avoir une plus grande clarté, responsabilité et transparence. Un élément central du programme est la hiérarchisation des tâches. Le programme de travail est étroitement relié au projet de budget pour 2015-2017; en conséquence, il convient d’examiner ensemble les deux documents.

91. Reconnaissant la situation économique mondiale actuelle, le projet de budget inclut trois scénarios modestes : croissance réelle nulle; croissance de +3%; et croissance de +5%. Les trois scénarios tiennent compte d’un taux d’inflation annuel de 2%. Le Secrétaire exécutif décrit brièvement comment chacun des trois scénarios se traduira en termes de mise en œuvre du programme de travail.

92. Le président rappelle que les questions soulevées par la présentation du Secrétaire exécutif seront examinées en détail par le Comité du budget et il encourage les Parties à transmettre des observations détaillées au Comité.

93. Le représentant de la France demande au Secrétariat de fournir un quatrième scénario fondé sur le principe d’une croissance nominale nulle, c’est-à-dire, en soustrayant le taux d’inflation de 2% inclus dans les trois scénarios actuels.

94. Le représentant du Chili demande d’apporter un certain nombre de modifications au programme de travail, afin de mieux tenir compte des priorités de la région d’Amérique latine et des Caraïbes, y compris en élevant certaines activités au rang de « haute priorité » et en mettant davantage l’accent sur la formation.

95. Le représentant de Fidji demande que le poste d’administrateur de la CMS dans le Pacifique, basé au PROE, soit maintenu au-delà de 2014.

96. Le représentant de l’Union européenne et ses États membres accueille favorablement le projet de programme de travail chiffré, qui permet aux Parties d’avoir une vue d’ensemble plus claire. L’Union européenne prend note en particulier de l’ordre de priorité assigné à différentes questions.

97. Le président renvoie d’autres discussions sur les points 14.1, 14.2 et 14.3 de l’ordre du jour au Comité du budget et prononce la clôture de la séance de la COP, afin que les participants puissent se rendre à la réception organisée par le Gouvernement équatorien.